

## Règlement du challenge des Aquathlons Loire, Rhône, Lyon Métropole.

Le challenge est organisé par les clubs de l'ASVEL Triathlon, ASMSE Tri42, Tarare Triathlon, Rillieux Triathlon.

Il vise à récompenser les athlètes pour leur assiduité aux quatre aquathlons de printemps qui se déroulent dans les trois unités territoriales du département de la Loire, de Lyon Métropole et du département du Rhône.

Deux classements seront réalisés :

- XS Seul pour valoriser l'assiduité des jeunes sur les épreuves participantes,
- Cumul des points acquis sur les formats S et XS

Le classement est basé sur le principe d'une course par point. A chaque épreuve les athlètes marquent des points en fonction de leur classement d'arrivée et du nombre de participant à la course. Les points acquis sur des formats S et XS sont cumulable. Un coefficient multiplicateur sera affecté pour valoriser le format S vis-à-vis du format XS.

Les règles d'attribution des points sont les suivants :

1. Point acquis sur la course = Nombre de concurrents totaux – Classement +1
2. Coefficient multiplicateur : 2 pour le format S ; 1 pour le format XS.

Les concurrents doivent avoir participé à minimum deux épreuves sur deux sites différents.

La remise des prix se fera lors de la dernière épreuve, seuls les athlètes présents pourront recevoir le trophée. En cas d'absence il sera remis à l'athlète suivant au classement et présent.

